



GRANULÉS APPÂTS INSECTICIDES CONTRE LES MOUCHES ADULTES EN LOCAUX D'ÉLEVAGE

USAGE PROFESSIONNEL



Présentation

Granulés appâts insecticides (GB) destinés à lutter contre les mouches adultes en bâtiments d'élevage. **IMAGO** combine une action choc à une protection durable, jusqu'à 4 semaines. Sa formule attractive contient une phéromone sexuelle.

Composition

Acétamipride : 5 g/kg
Fromage : 10 g/kg
Contient une **phéromone sexuelle** : Cis-Tricos-9-ene
Contient un **amérisant** : Benzoate de dénatonium

Points forts

- **Action choc.**
- **4 semaines de protection.**
- **Granulés prêts à l'emploi**
- **2 kg = 800 m² protégés.**

Mode et dose d'emploi

Identifier les endroits où les mouches se posent ou se déplacent (près des portes et des fenêtres, des fumières et du lisier) à l'abri des courants d'air.

Mettre l'appât dans des supports plats suffisamment larges (assiettes, coupelles) à la dose de 25 g pour 10 m².

Pour une efficacité optimale, disperser les granulés sans faire de tas. Renouveler l'application en fonction du niveau d'infestation. Ne pas dépasser 6 applications par an.

En conditions sèches, pulvériser de l'eau sur les appâts afin d'augmenter leur attractivité.

Applicable en présence des animaux dans les zones hors de leur portée et sans traitement direct sur les animaux.

Référence et conditionnement

Réf. I7236 : Seau de 2 kg - Unité

Précautions particulières

Produit strictement réservé aux professionnels.

TP18 - Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et pour l'environnement. Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Placer les coupelles hors de portée des animaux domestiques et enfants. Ne pas mettre en contact avec les denrées alimentaires, les ustensiles de cuisine et les surfaces alimentaires. Ramasser les granulés et les éliminer conformément à la réglementation en vigueur. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau. Ne pas réutiliser l'emballage. Se nettoyer les mains et la peau exposée après utilisation. Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Tenir hors de portée des enfants. L'emballage et le produit doivent être éliminés en tant que déchets dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet.

Pour les instructions de premier secours, contacter le centre antipoison le plus proche. Consulter la fiche de données de sécurité disponible gratuitement et sur simple demande à l'adresse suivante : fds@lodi.fr.